

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 35

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE DI NOCERA / M. YVES MORAINÉ

OBJET

Achat de prestations auprès de l'Olympique de Marseille pour la saison sportive 2017/2018.

**Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04,13,31,96,84**

PRESENTATION

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine de la jeunesse et du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats d'espaces promotionnels et/ou de places dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Ces achats permettent en effet d'associer notre image à des manifestations et des clubs d'envergure nationale voire internationale qui valorisent l'image de notre territoire et stimulent son économie.

PROPOSITIONS

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à un club qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône par ses aspects économiques et médiatiques, le club de Football de l'Olympique de Marseille (SASP et/ ou association).

Ce club fondé en 1899 est le seul club du département évoluant en Ligue 1 géré par la ligue de football professionnel (LFP) pour son équipe phare masculine et c'est également le cas pour son équipe féminine qui revient cette année au plus niveau de la compétition (Championnat de France de football féminin de division 1).

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations auprès du club de Football de l'Olympique de Marseille, club emblématique de notre Département. Ces prestations concerneront notamment l'équipe féminine, le centre de formation, l'achat de places et d'espaces publicitaires et pourront permettre de développer des opérations auprès des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Ces achats permettront d'assurer une forte visibilité de notre Institution, le club faisant l'objet d'une exposition médiatique importante pendant toute la saison footballistique et sur de nombreux médias : presse quotidienne régionale, presse nationale, radios, télévisions sites internet, etc....

Ce choix est également motivé par la place qu'occupe le Football dans les Bouches-du-Rhône puisque cette discipline représente 225 clubs et près de 32 000 licenciés sur notre territoire.

Le montant total des achats proposés est de 400.000€ TTC maximum.

L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3°c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par « l'Olympique de Marseille » concernant la commercialisation de ces prestations.

CONCLUSION

En cas d'approbation de votre part des actions envisagées, j'ai l'honneur de vous informer du lancement d'une procédure négociée suivant l'article 30 I 3°c du décret 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec :

- L'Olympique de Marseille pour l'achat de prestations au cours de la saison sportive 2017/2018.

La dépense, s'élevant au maximum à 400.000 € TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget du Département.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL